

**RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Olivier Epars et consorts - Vélos dans les transports publics, stoppons
l'hypocrisie**

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie lundi 1^{er} juillet 2013 à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Sonya Butera, Catherine Aellen (remplaçant Roxanne Meyer keller) et Isabelle Chevalley, confirmée dans son rôle de présidente et rapportrice, ainsi que de MM. Philippe Cornamusaz, Maurice Neyroud (remplaçant François Debluë), Olivier Golaz, Pierre-Alain Favrod, Olivier Epars et Axel Marion (remplaçant Gérard Creteigny).

Mme Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), était accompagnée de MM. Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité (SM) et Pascal Chatagny, chef du Service des automobiles et de la navigation (SAN).

Le Secrétariat général y était représenté par M. Jérôme Marcel, qui a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant relève que le but de son intervention est de favoriser au maximum l'utilisation du vélo. Or, dans la communauté tarifaire Mobilis, le passager ayant un vélo doit payer deux fois le prix. Certes la carte junior de Fr. 30.- par an permet d'échapper à ces coûts ; la possibilité de ne pas payer pour son vélo est également possible s'il est dans une housse spéciale qui permet de démonter en partie le vélo, dont le prix est relativement dissuasif (Fr. 100.-) Au final, ceux qui veulent effectuer une partie du trajet à vélo et l'autre en TP en sont dissuadés car ils doivent payer pour leur vélo. Dès lors, il demande au CE d'examiner la possibilité de rendre gratuit le transport du vélo, dans un contexte où il y a peu de pistes cyclables et où la partie des trajets non sûrs à vélo revient trop cher en TP, ce qui décourage les gens.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe du DIRH rappelle que les tarifs de la communauté tarifaire Mobilis sont décidés par les transporteurs (80% CFF et tl). Ce postulat demande dès lors au CE de s'adresser à Mobilis, soit principalement les CFF, et demander qu'ils renoncent à facturer les vélos. Les compagnies ne pouvant renoncer à des recettes, une telle proposition aurait pour conséquences d'augmenter les autres types de billets, ou que le canton compense le manque de recettes. En l'état, poursuit la cheffe du DIRH, on n'a aucune idée des incidences financières que la mise en œuvre de ce postulat aurait. Par ailleurs, cela ouvrirait la discussion sur les animaux de compagnie, qui formulent les mêmes prétentions. Cela étant, la cheffe du DIRH comprend les motivations du postulant, reste que formellement elle ne connaît pas les incidences financières d'une telle proposition, d'une part, qu'une telle proposition est suspendue au bon vouloir des CFF, d'autre part. Rappelant que les compagnies de transports

sont soumises par le CE à un seuil de rentabilité de 35%, elle relève qu'on ne peut pas simultanément exiger de ces compagnies d'atteindre certains seuils de rentabilité tout en leur demandant de renoncer à des recettes.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE ET BIENFONDÉ DU POSTULAT

Une députée est prête à accepter que l'on doive payer pour son vélo dans le train; par contre, ce qui la dérange dans le système Mobilis, c'est que les abonnements vélo valables pour les CFF ne le sont pas pour les tl. Le chef du SM explique que le régime tarifaire pour les deux roues n'est pas standardisé, et n'est pas la priorité de la mise en place de Mobilis. Pour les deux roues, il y a aussi la question de leur acceptation par les autres usagers, notamment aux heures de pointes. La gestion de ces questions relève du domaine propre à l'entreprise, sur une base volontaire : au fond, cela dépend de la possibilité de les transporter dans de bonnes conditions. Le système national, Fr. 12.- / jour pour le réseau CFF, est raisonnable. Un député rappelle qu'un vélo prend une à deux places, dans des transports souvent bondés. Il voit mal que les autres passagers tolèrent cette situation. Le postulant rétorque que la plupart du temps, il y a des emplacements bien précis pour les vélos et que ces derniers ne prennent pas la place des passagers. Un député relève que nous avons des sujets bien plus prioritaires à discuter avec les CFF que celui-ci et que ce postulat n'arrive pas du tout au bon moment. Le vrai enjeu est celui des places de stationnement pour vélos à proximité des gares, afin de favoriser l'utilisation du vélo pour le transport sur le lieu de travail. Ici, il s'agit de l'utilisation du vélo pour les loisirs, dès lors les gens doivent en supporter le coût; sans compter la complexité de mise en œuvre et les coûts que cela engendrerait, alors qu'il y a d'autres priorités comme cela a déjà été dit. Le postulant relève que Fr. 12.- au niveau vaudois est cher, pas au niveau national. La société gagnerait à ce que le vélo soit favorisé. Il est relevé que cet objet aurait plutôt sa place au niveau fédéral qu'au niveau vaudois.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 1 voix pour, 7 contre et 1 abstention.

O. Epars annonce un rapport de minorité.

St-George, le 11 août 2013

La rapportrice :
(Signé) Isabelle Chevalley